

Exemplaire adhérent AMAP

Contrat Lait cru Producteur : Jérôme TARDIF

6 mois : du 08 mars au 06 septembre 2023



Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
Siège social : 16 rue Papu – 35000 RENNES
[site internet : www.i-amap-y.fr](http://www.i-amap-y.fr) [courriel : i-amap-y@hotmail.fr](mailto:i-amap-y@hotmail.fr)

Je soussigné(e), membre adhérent de l'AMAP « l'AMAP'Y », à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement au produit « **LAIT CRU** » pour la durée et le montant total indiqué ci-dessous. Cet abonnement me donnera droit à du lait cru, produit dans la ferme de Jérôme TARDIF agriculteur bio depuis 2017 en vaches laitières domicilié au 3 La Ville Archer 35590 La Chapelle Thouarault

Je reconnais l'existence d'aléas naturels pouvant réduire la production de lait. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Le producteur peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents qui le souhaitent pour visiter sa ferme.

La production est amenée sur le lieu de distribution par le maraicher Fabrice Thomas-Ramadier.

Coordonnées de l'adhérent :

Prénom – Nom :

Tél :

Mail :

Distributions :

La distribution du lait a lieu les MERCREDIS entre **18 h et 19 h**, sous le préau de l'ancienne école – **16 rue Papu** (attention, l'accès est piétonnier).

Abonnement du mercredi 08 mars au mercredi 06 septembre 2023 inclus, ce qui représente 25 distributions sur la période et 2 semaines d'absence du producteur (les 15 et 22 mars 2023).

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution.

Choix de la quantité de lait

Nombre de bouteilles	Prix par bouteille	Nombre de semaines	PRIX TOTAL
...	1€	25	...

En cas de souscription du contrat en cours d'année, le paiement s'effectue au prorata du nombre de distributions restantes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e)

Signature du producteur
Jérôme TARDIF

3 La Ville Archer
06 81 09 96 33

sandrine.berthelot@wanadoo.fr

Libeller le chèque à l'ordre de Fabrice THOMAS RAMADIER

Exemplaire pour le producteur

Contrat Lait cru

Producteur : Jérôme TARDIF



6 mois : du 08 mars au 06 septembre 2023

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Siège social : 16 rue Papu – 35000 RENNES

site internet : www.i-amap-y.fr

courriel : i-amap-y@hotmail.fr

Je soussigné(e), membre adhérent de l'AMAP « l'AMAP'Y », à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement au produit « **LAIT CRU** » pour la durée et le montant total indiqué ci-dessous. Cet abonnement me donnera droit à du lait cru, produit dans la ferme de Jérôme TARDIF agriculteur bio depuis 2017 en vaches laitières domicilié au 3 La Ville Archer 35590 La Chapelle Thouarault

Je reconnais l'existence d'aléas naturels pouvant réduire la production de lait. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Le producteur peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérents qui le souhaitent pour visiter sa ferme.

La production est amenée sur le lieu de distribution par le maraicher Fabrice Thomas-Ramadier.

Coordonnées de l'adhérent :

Prénom – Nom :

Tél :

Mail :

Distributions :

La distribution du lait a lieu les MERCREDIS entre **18 h et 19 h**, sous le préau de l'ancienne école – 16 rue Papu (attention, l'accès est piétonnier).

Abonnement du mercredi 08 mars au mercredi 06 septembre 2023 inclus, ce qui représente 25 distributions sur la période et 2 semaines d'absence du producteur (les 15 et 22 mars 2023).

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution.

Choix de la quantité de lait

Nombre de bouteilles	Prix par bouteille	Nombre de semaines	PRIX TOTAL
...	1€	25	...

En cas de souscription du contrat en cours d'année, le paiement s'effectue au prorata du nombre de distributions restantes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e)

Signature du producteur
Jérôme TARDIF

3 La Ville Archer

06 81 09 96 33

sandrine.berthelot@wanadoo.fr

Libeller le chèque à l'ordre de Fabrice THOMAS RAMADIER